INSTRUCTION COMMUNE

NIVEAU DE QUALIFICATION QUATRE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 4

OCOM M408.04 – INSPECTER UN CADET LORS D'UN RASSEMBLEMENT

Durée totale : 60 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-804/PG-002, *Norme de qualification et plan du niveau quatre*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant de l'enseigner.

Photocopier l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air* et la feuille de travail de l'activité portant sur les instructions de la tenue qui se trouve à l'annexe A pour chaque trois cadets.

Photocopier la liste de vérification des instructions concernant la tenue se trouve à l'annexe C pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

Une activité en classe a été choisie pour le PE 1 parce que c'est une façon interactive de stimuler l'esprit et de confirmer la compréhension des instructions concernant la tenue propre à l'élément.

La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 2, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer l'habileté liée à l'inspection d'un cadet lors d'un rassemblement, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer ces habiletés sous supervision.

INTRODUCTION

RÉVISION

La révision de cette leçon provient de l'OCOM M408.03 (Commander une division).

QUESTIONS :

Q1. Sans tenir compte de la largeur du front, lorsqu'une escouade se forme en ligne, à combien de pas le commandant de section ou le sergent de section doit-il être placé devant et au centre de l'escouade?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Q2. Donnez un exemple de rapport qui peut être donnée lorsque l'officier de revue approche l'escouade durant l'inspection.

Q3. De quoi est responsable le chef d'équipe lorsqu'il commande une escouade à ce titre?

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Lorsqu'une escouade se forme en ligne, le commandant de section ou le sergent de section doit être placé trois pas devant et au centre de l'escouade.

R2. « Bonsoir (bonjour ou bonne après-midi) monsieur (madame), Sergent Jones fait rapport que l'escouade numéro un comprend 25 cadets au rassemblement qui sont prêts pour votre inspection ».

R3. Lorsqu'il commande une escouade, le chef de l'équipe est responsable de :

- effectuer le rassemblement ;
- accueillir l'officier de revue pour qu'il effectue l'inspection ;
- diriger l'escouade pour l'exécution d'un défilé ; et
- quitter les rangs.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit être en mesure d'inspecter un cadet lors d'un rassemblement.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets soient en mesure d'inspecter un cadet lors d'un rassemblement puisqu'ils devront assumer le rôle de chef d'équipe et qu'ils devront savoir comment corriger efficacement les erreurs et évaluer la tenue conformément aux instructions de l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*. Les chefs d'équipe doivent maintenir un niveau élevé d'apparence et de tenue puisque les cadets seront à la recherche d'exemples, de directives et de savoir faire lorsque viendra le temps de porter l'uniforme des cadets de l'élément en question.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Diriger une activité dans le cadre de laquelle les cadets, par groupes de trois, identifieront la bonne façon de porter l'uniforme des cadets**

Durée : 15 min Méthode : Activité en classe



Se référer à l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*, pour obtenir plus de renseignements de base. On peut trouver les OAIC en ligne sur le site Web www.cadets.gc.ca.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de demander aux cadets d'identifier, par groupes de trois, la bonne façon de porter l'uniforme des cadets.

RESSOURCES

- la feuille de travail de l'activité portant sur les instructions concernant la tenue qui se trouve à l'annexe A (une par groupe),
- l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air* (une par groupe),
- le corrigé de la feuille de travail de l'activité portant sur les instructions de la tenue qui se trouve à l'annexe B,
- des tables (une par groupe),
- des chaises (une par cadet), et
- des stylos et des crayons (un par groupe).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Aménager la salle d'exercice militaire ou le terrain de parade extérieur avec des tables et des chaises pour le travail de groupe ainsi qu'avec les ressources nécessaires pour que chaque groupe puisse remplir la feuille de travail de l'activité.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Répartir les cadets en groupes de trois.

2. Distribuer la feuille de travail de l'activité portant sur les instructions de la tenue à chaque groupe.

3. Accorder cinq minutes à chaque groupe pour répondre aux questions de leur feuille de travail.

4. Circuler parmi les groupes et aider les cadets au besoin en leur faisant des suggestions et en leur donnant des conseils. Se référer au besoin au corrigé de la feuille de travail de l'activité portant sur les instructions concernant la tenue.

5. Distribuer à chaque groupe une copie de l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*.

6. Demander aux cadets de discuter en groupe et de confirmer leurs réponses inscrites sur la feuille de travail de l'activité de groupe.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

7. Accorder cinq minutes à tous les groupes pour vérifier les réponses qui figurent sur leur feuille de travail.

8. Réviser les réponses avec la classe.

MESURES DE SÉCURITÉ

S.O.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Point d'enseignement 2 — **Expliquer et démontrer la façon d'effectuer une inspection individuelle et demander aux cadets de la pratiquer**

Durée : 35 min — Méthode : Démonstration et exécution



Ce PE vise à démontrer la façon d'effectuer une inspection individuelle et à aider les cadets à comprendre le processus d'inspection du point de vue du chef d'équipe. Pour ce PE portant sur les habiletés, il est recommandé que l'instruction se déroule de la façon suivante :

(1) Expliquer et démontrer l'habileté entière relative à l'exécution d'une inspection individuelle pendant que les cadets observent, y compris :

a. inspecter l'avant du cadet de la tête aux pieds ;

b. inspecter l'arrière du cadet de la tête aux pieds ; et

c. corriger verbalement les erreurs au besoin.

(2) Expliquer et démontrer chaque étape nécessaire pour effectuer une inspection individuelle.

(3) Demander à chaque cadet d'exercer le rôle de chef d'équipe et de mettre en pratique chaque étape.

(4) Demander à chaque cadet d'exercer le rôle de chef d'équipe et de mettre en pratique l'habileté entière.

Diviser l'équipe en deux groupes égaux, s'il y a lieu, afin que tous les cadets puissent exercer le rôle d'un chef d'équipe qui fait l'inspection d'une escouade.

Nota : Des instructeurs adjoints pourraient aider à des fins de démonstration.



Cette activité doit être effectuée conformément aux instructions de la publication A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*.

Distribuer à chaque cadet une copie de la liste de vérification des instructions concernant la tenue qui se trouve à l'annexe C; ce document sert de référence pour assumer le rôle de chef d'équipe qui inspecte une escouade.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Dans ce PE, le rôle du commandant de section est décrit comme celui du chef d'équipe.

L'inspection est effectuée les rangs ouverts. Les rangs doivent être alignés après avoir donné le commandement d'ouvrir les rangs, avant la revue et après avoir donné le commandement de fermer les rangs. La personne qui fait l'inspection inspectera l'avant et l'arrière de chaque rang en commençant par le guide du rang avant et en poursuivant dans le sens antihoraire autour de chaque rang.

Les rangs qui font l'objet d'une inspection sont en position de garde-à-vous et les rangs de la même escouade qui ne sont pas en train d'être inspecté peuvent recevoir le commandement de se mettre en place repos. De la même façon, pendant l'inspection d'une ou de plusieurs escouades, les escouades qui ne sont pas en train d'être inspectées peuvent recevoir le commandement de se mettre en place repos. Pendant une revue, lorsqu'une personne reçoit l'ordre d'ajuster sa tenue ou son équipement, elle doit le faire immédiatement, en conservant sa position actuelle dans les rangs. Lorsque l'ajustement est terminé, la personne doit reprendre la position de garde-à-vous.

INSPECTER L'AVANT D'UN CADET DE LA TÊTE AUX PIEDS

L'inspection de l'avant du cadet doit commencer par la tête et descendre jusqu'aux pieds pour déterminer que le cadet :

- est bien équipé pour le rassemblement, avec des vêtements et de l'équipement propres et en bon état ;
- est habillé adéquatement, avec tous les vêtements, les écussons, les rubans, etc., portés correctement ; et
- fait preuve d'un niveau élevé d'hygiène personnelle et d'une apparence soignée.

INSPECTER L'ARRIÈRE D'UN CADET DE LA TÊTE AUX PIEDS

L'inspection de l'arrière du cadet s'effectue de la même façon que l'inspection de l'avant, en commençant par la tête et en descendant jusqu'aux pieds. La personne qui effectue l'inspection vérifie aussi si le cadet est habillé adéquatement et s'il fait preuve d'un standard élevé d'hygiène personnelle.

CORRIGER VERBALEMENT LES ERREURS

S'adresser clairement et positivement aux cadets pour assurer un apprentissage et une compréhension maximaux des instructions concernant la tenue.

Lorsqu'ils corrigent des erreurs, les chefs d'équipe doivent s'adresser au cadet sur une note positive. Expliquer et démontrer la bonne méthode et demander au cadet d'exécuter la correction (pourvu que ce soit une erreur ou un ajustement mineur qui peut être fait pendant que le cadet est dans les rangs). Cette méthode permettra au cadet d'apprendre de ses erreurs.



Ne jamais toucher le cadet, lors de la correction des erreurs. Demander la permission de toucher l'uniforme du cadet ou démontrer la façon de corriger l'erreur avec son propre uniforme.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

L'exécution d'une inspection individuelle par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

L'exécution d'une inspection individuelle par les cadets servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Lorsqu'on est appelé à agir comme chef d'équipe, il est important de se rappeler que les cadets seront à la recherche d'exemples, de directives et de savoir faire concernant les instructions concernant la tenue du cadet propre à l'élément. Les chefs d'équipe qui projettent un niveau élevé d'apparence et de tenue sont en mesure d'évaluer efficacement la tenue et de corriger les erreurs de façon positive.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2005). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A3-006 OAIC 55-04 Directeur - Cadets 3. (2005). *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

FEUILLE DE TRAVAIL DE L'ACTIVITÉ PORTANT SUR LES INSTRUCTIONS DE LA TENUE

Instructions : Encerclez VRAI ou FAUX pour chaque question. Une fois que toutes les questions ont été répondues, lisez du début à la fin l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*, pour confirmer vos réponses.

1.	**Il y a trois occasions où les cadets peuvent porter leur uniforme.** VRAI ou FAUX
2.	**Les médailles d'un cadet sont portées sur le côté droit de la veste de l'uniforme.** VRAI ou FAUX
3.	**Les cadettes ne sont pas autorisées à porter de maquillage lorsqu'elles sont en uniforme.** VRAI ou FAUX
4.	**Aux fins du cérémonial, des boutons autres que les boutons de plastique bleus distribués avec la veste de l'uniforme peuvent être portés avec l'autorisation du commandant de l'URSC.** VRAI ou FAUX
5.	**Le demi-nœud double doit être utilisé pour nouer la cravate.** VRAI ou FAUX
6.	**L'officier d'approvisionnement doit s'assurer que les cadets sont habillés conformément aux OAIC.** VRAI ou FAUX
7.	**Le calot doit être porté droit lorsqu'il est placé sur la tête.** VRAI ou FAUX
8.	**Les cadets de l'Air sont autorisés à porter un insigne de calot autre que l'insigne de calot en métal ou en matériel.** VRAI ou FAUX
9.	**Le coquelicot du jour du Souvenir doit être épinglé et centré sur le rabat de la poche de poitrine gauche de la veste de l'uniforme de cadet.** VRAI ou FAUX
10.	**Un sac à dos de modèle civil ne doit jamais être porté ou suspendu lorsque le cadet porte son uniforme.** VRAI ou FAUX
11.	**Des ailes de métal ou des ailes brodées argent et or peuvent être portées.** VRAI ou FAUX
12.	**La plaquette d'identité mesure exactement 7 cm de longueur.** VRAI ou FAUX

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

13.	**Le port des épinglettes d’anniversaire sur l’uniforme des cadets de l’Air est interdit.** VRAI ou FAUX
14.	**La ceinture de la veste de l’uniforme doit être ajustée de façon à ce que le rabat de la ceinture ne dépasse pas 6 cm.** VRAI ou FAUX
15.	**La longueur du pantalon devrait s’étendre jusqu’au 3e œillet des bottes.** VRAI ou FAUX

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CORRIGÉ DE LA FEUILLE DE TRAVAIL DE L'ACTIVITÉ PORTANT SUR LES INSTRUCTIONS CONCERNANT LA TENUE

1. Il y a trois occasions où les cadets peuvent porter leur uniforme.

RÉPONSE : VRAI

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 26 (a), (b) et (c)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Les cadets doivent porter l'uniforme :

1. lorsqu'ils participent à l'entraînement, se rendent à un site d'entraînement ou en reviennent à moins d'avis contraire du cmdt d'escadron.
2. lorsqu'ils se rendent ou reviennent d'un CIEC ; et
3. lorsqu'ils assistent à des cérémonies ou à des soirées pour lesquelles le port de l'uniforme est approprié et autorisé par le cmdt de l'escadron ou du CIEC.

2. Les médailles d'un cadet sont portées sur le côté droit de la veste de l'uniforme.

RÉPONSE : VRAI

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : AED

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Les médailles seront accrochées au-dessus de la poche de poitrine droite de la veste, immédiatement au-dessus et centrées. Lorsqu'il y a deux médailles ou plus, elles doivent être portées en ordre de préséance, sans espace, la médaille ayant la plus haute priorité vers le centre de la poitrine. On doit placer les médailles en une seule rangée de manière à ce qu'elles soient entièrement visibles. Si cela n'est pas possible à cause du nombre porté, les médailles doivent se chevaucher, celle ayant la plus haute priorité étant entièrement visible. Il faut généralement procéder ainsi lorsqu'on porte cinq médailles ou plus. La largeur maximale du montage dépend de la carrure de la personne, mais la barrette ne doit pas dépasser la couture de la manche une fois le montage centré avec la poche de la veste.

3. Les cadettes ne sont pas autorisées à porter de maquillage lorsqu'elles sont en uniforme.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 35

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Les cadettes sont autorisées à porter un minimum de maquillage. Lorsqu'en uniforme, le maquillage sera utilisé de façon discrète. L'usage de faux cils, d'une épaisse couche de mascara, de fard à paupières ou de rouge à lèvres de couleur vive, de vernis à ongles coloré ou d'un maquillage excessif du visage est interdit.

4. Aux fins du cérémonial, des boutons autres que les boutons de plastique bleus distribués avec la veste de l'uniforme peuvent être portés avec l'autorisation du commandant de l'URSC.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 28 (l)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Seuls les boutons de plastique bleu distribués avec la veste peuvent être portés.

5. Le demi-nœud double doit être utilisé pour nouer la cravate.

RÉPONSE : FAUX

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 28 (h)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : La cravate doit être bien nouée en utilisant le nœud Windsor ou le nœud ordinaire et il doit rester serré.

6. L'officier d'approvisionnement doit s'assurer que les cadets sont habillés conformément aux OAIC.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 2

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Les commandants d'escadrons doivent s'assurer que les cadets sous leur commandement sont vêtus conformément à l'OAIC 55-04.

7. Le calot doit être porté droit lorsqu'il est placé sur la tête.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 28 (b)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Le calot se porte du côté droit de la tête, le bas du pli avant au centre du front, la pointe avant du calot 2,5 cm au-dessus du sourcil droit.

8. Les cadets de l'Air sont autorisés à porter un insigne de calot autre que l'insigne de calot en métal ou en matériel.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 28 (c)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Les cadets de l'Air ne sont pas autorisés à porter d'autres insignes.

9. Le coquelicot du jour du Souvenir doit être épinglé et centré sur le rabat de la poche de poitrine gauche de la veste de l'uniforme de cadet.

RÉPONSE : VRAI

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 51

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :

Le port du coquelicot du jour du Souvenir est autorisé sur toutes les tenues numérotées de l'uniforme de cadet à partir du dernier vendredi d'octobre jusqu'au jour du Souvenir (11 novembre). Sur la veste de cadet le coquelicot sera épinglé et centré sur le rabat de la poche de poitrine gauche ou dans une position semblable sur le manteau toutes-saisons. Lorsque des médailles sont portées, le coquelicot sera centré juste au-dessus des médailles ou lorsque portées, au-dessus des ailes de pilote.

10. Un sac à dos de modèle civil ne doit jamais être porté ou suspendu lorsque le cadet porte son uniforme.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 16 (n)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Un sac à dos, de modèle civil et d'apparence sobre, peut être porté dans la main gauche ou suspendu des deux épaules sur le dos. Aucun article ne doit y être suspendu et les sangles ne doivent pas pendre.

11. Des ailes de métal ou des ailes brodées argent et or peuvent être portées.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RÉPONSE : VRAI

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 16 (a) and (b)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Des ailes de métal peuvent être obtenues auprès de la Ligue des cadets de l'Air (LCA). Elles peuvent être portées seulement sur la chemise à manches courtes avec toutes les tenues numérotées, sauf pour les cadets qui suivent un cours aux CIEC. Des ailes brodées argent et or peuvent être obtenues auprès de la LCA. Elles sont portées seulement sur la veste à la place des ailes qui ont été présentées à la fin de la Bourse de pilote d'avion ou de planeur.

12. La plaquette d'identité mesure exactement 7 cm de longueur.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 16 (c)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : La plaquette d'identité doit être amovible, en plastique laminé bleu sur blanc de 6.3 cm de long sur 1.2 cm de haut, sur laquelle seulement le nom de famille du cadet est inscrit en lettres blanches de 0.6 cm de haut.

13. Le port des épinglettes d'anniversaire sur l'uniforme des cadets de l'Air est interdit.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 52

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Le cmdt de l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) peut autoriser le port d'épinglettes produites localement, et à aucun frais pour l'État, afin de commémorer l'anniversaire d'un esc, d'un CIEC ou d'une EVVR.

14. La ceinture de la veste de l'uniforme doit être ajustée de façon à ce que le rabat de la ceinture ne dépasse pas 6 cm.

RÉPONSE : FAUX

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 28 (m)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : La ceinture de la veste doit être portée de façon à ce que le surplus de la ceinture, une fois attachée, se trouve du côté gauche de la boucle. La boucle doit être ajustée de façon à ce que le surplus de la ceinture à gauche ne dépasse pas 8 cm.

15. La longueur du pantalon devrait s'étendre jusqu'au 3e œillet des bottes.

RÉPONSE : VRAI

NUMÉRO DE PARAGRAPHE : 28 (n)

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : La longueur du pantalon devrait s'étendre au 3e œillet des bottes.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

LISTE DE VÉRIFICATION DES INSTRUCTIONS SUR LA TENUE

NOM DU CADET _____ SECTION _____

Éléments de l'uniforme / accessoires	Cocher (√) si l'article est propre / repassé / poli	Commentaires supplémentaires
LA COIFFURE		
Calot ou turban et insigne		
LES VÊTEMENTS DU HAUT DU CORPS		
Insignes (placés au bon endroit et bien cousus)		
Pattes d'épaule amovibles ou brassard de cadet		
Chemise de cadet à manches courtes		
Chandail à col roulé		
Veste et ceinture de l'uniforme		
Cravate		
Plaquette d'identité		
LES VÊTEMENTS DU BAS DU CORPS		
Pantalons et ceinture		
LES CHAUSSURES		
Bottes de parade (avec des chaussettes de laine grise)		
APPARENCE GÉNÉRALE		
Cheveux (incluant les poils faciaux)		
Maquillage, bijoux, lunettes de soleil, etc.		
LES VÊTEMENTS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (au besoin)		
T-shirt et short de sport gris		
Espadrilles		

Nota. On peut ajouter des commentaires supplémentaires à l'arrière de la liste de vérification.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.